



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 157'000.--
permettant de rénover les pans Nord et Est du toit du collège

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Durant ces dernières années, il a été nécessaire, à plusieurs reprises, de réparer ponctuellement le toit du collège afin de supprimer des entrées d'eau.

Alors que les pans Sud et Ouest de ce toit ne posent plus aucun problème puisqu'ils ont déjà été rénovés, le Conseil communal vous propose de procéder à la réfection des pans Nord et Est, y compris la lucarne et le clocher, afin de ne plus devoir intervenir sur cette partie du bâtiment durant les prochaines années.



Descriptif des travaux

Les travaux prévus comprennent le remplacement de toutes les tuiles ainsi que la pose d'une sous-couverture (déjà présente au Sud et à l'Ouest).

Seule la lucarne sera pour l'instant isolée (ses façades et son toit). Elle le sera par l'extérieur et une isolation complète de tous les pans du toit pourra avoir lieu par la suite, par l'intérieur.

La ferblanterie de la lucarne et du clocher sera entièrement renouvelée à l'aide de cuivre car elle a beaucoup souffert avec le temps.

Des arrêts supplémentaires pour la neige seront posés sur le pan Nord du toit afin d'éviter qu'elle ne s'accumule sur les barrières à neige déjà existantes.

La lucarne présente juste derrière le clocher sera remplacée par un Velux d'accès, triple vitrage.

De nouvelles fenêtres seront posées, toutefois un peu plus petites que celles existantes actuellement qui ne respectent pas la distance d'un mètre entre leur base et le sol.

Des travaux électriques seront également nécessaires, notamment au niveau de l'horloge présente en façade de la lucarne, du clocher, de la sirène de Protection civile, du paratonnerre et d'éventuelles surprises.

Bien entendu, un échafaudage sera indispensable pour effectuer ces travaux. Il ne sera par contre plus jamais nécessaire par la suite car n'importe quelle intervention au niveau du toit du collège pourra avoir lieu par l'intérieur du bâtiment.

Les matériaux démontés seront évacués à l'aide de bennes placées sur la rue du Collège au début des travaux.

Montants des travaux

Les devis en notre possession relatifs à l'entier des travaux prévus s'articulent ainsi :

Menuiserie	Fr.	69'500.--
Ferblanterie	Fr.	55'500.--
Electricité	Fr.	6'500.--
Fenêtres	Fr.	5'000.--
Echafaudage	Fr.	6'500.--
Divers et imprévus (10%)	Fr.	14'000.--
Total TTC	Fr.	157'000.--

Planning des travaux

Ces travaux sont prévus sur les six semaines des vacances scolaires estivales 2023 afin d'interférer le moins possible sur la vie scolaire et limiter tout risque d'accident entre le chantier, les élèves et les enseignants.

L'échafaudage sera toutefois installé la semaine qui précède ces vacances et il est possible, selon les conditions météorologiques, que les finitions aient lieu la semaine qui suit ces vacances.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 15 juin 2022,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

A r r ê t e :

Article premier : Un crédit de fr. 157'000.-- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de rénover les pans Nord et Ouest du toit du collège.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au chapitre « Bâtiment scolaire » et sera amortie à raison de 3.5% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 7 juillet 2022

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Damien Bertschy

Alec Enderli